

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 2 mars 1922

No 30

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 465. — Les Quarante-Heures de la semaine, 465. — Communion du Commissariat du Canada en France, 466. — Propagation de la Foi, 466. — S. Exc. Mgr Bonzano à Washington, 466. — Notes diocésaines, 467. — Un monument à La Veren Iryé, 468. — Dernières considérations sur la vocation (A. Camirand, ptre), 473. — Bibliographie, 479.

Calendrier

— o —

3	DIM.	vi	II du Carême. Kyr. des dim. du Car. Vêp. de ce dim., mém. du suiv., et de S. Lucius, pape et mart. Suffr.
4	Lundi	fb	S. Casimir, confesseur.
5	Mardi	fv	De la feria.
6	Mercredi	r	Ses Prépétue et Félicité, martyres (7).
7	Jeu	b	S. Thomas d'Acquin, confesseur et docteur.
8	Vend	r	S. Suaire de N. S. J. C., <i>dbl. maj.</i>
9	Sam.	b	Sté Française Romaine, veuve.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

3 Mars, Saint-Casimir. — 5, Séminaire de Québec. — 7, Saint-Augustin. — 8, Sainte-Anne de la Pocatière.

Communication du Commissariat du Canada en France

— o —

S. G. Mgr l'Archevêque vient de recevoir, de l'honorable M. Ph. Roy, commissaire général du Canada en France, une communication, datée de Paris, le 15 février, concernant les sujets français, demeurant au Canada, et qui retournent en France pour contracter mariage, après le décès de leur première femme. Ils apportent avec eux une attestation de décès que leur donne le curé de leur paroisse, et dont l'on demande ensuite au Commissaire du Canada de viser la signature. Cet officier ne connaît généralement pas l'auteur de cette signature, dont il ne peut conséquemment attester l'authenticité. Aussi, le Commissaire du Canada prie Monseigneur l'Archevêque « de bien vouloir demander à MM. les curés de prévenir les Français, qui se trouveront à l'avenir dans la situation indiquée plus haut, qu'ils auront à faire légaliser les documents de cette sorte par le Consul général de France au Canada, avant de rentrer en France. Autrement, ils s'exposeraient à subir des délais peut-être gênants dans les projets qu'ils peuvent former. »

Propagation de la Foi

— o —

On vient de distribuer la livraison de février des *Annales de la Propagation de la Foi pour les provinces de Québec et de Montréal*. Nous y voyons que les recettes totales de cette admirable association, pour l'année 1911, ont été les suivantes :

Diocèse de Québec.....	\$ 6013.78
" " Montréal.....	3168.90
" " Trois-Rivières.....	2201.69
" " Saint-Hyacinthe.....	1978.83
" " Valleyfield.....	776.80
" " Joliette.....	1592.91
	\$15,732.91

S. Exc. Mgr Bonzano à Washington
— o —

S. E. le cardinal Falconio, qui a occupé pendant près de dix ans le poste de délégué apostolique aux Etats-Unis, a pour successeur, ainsi que nous l'avons annoncé, Mgr Vincenzo Bonzano.

Le nouveau diplomate pontifical est âgé d'une quarantaine d'années. Il est né à Vigevano, ville de la Lomellina, contrée piémontaise. Il fit ses études dans sa ville natale et y devint recteur du Séminaire diocésain. Il y acquit une telle réputation dans l'enseignement qu'il fut appelé au poste de recteur du collège de la Propagande à Rome. En 1904, il fut nommé prélat domestique de Sa Sainteté; en 1908, consultant de la Congrégation consistoriale.

Lors de la terrible catastrophe des Calabres et de Messine, le Saint-Père Pie X chargea Mgr Bonzano de la distribution des secours, mis à la disposition du Souverain Pontife par l'Episcopat universel.

La *Difesa* de Venise relève que le prélat se distingua non seulement par son zèle et son discernement dans la distribution de ces secours, mais aussi par l'intelligence et la charité discrète avec lesquelles il réalisait les dispositions arrêtées par le Saint-Père pour les besoins spirituels de ces malheureuses régions.

Il sera à Washington le digne successeur des cardinaux Martinelli et Falconio, ses deux derniers prédécesseurs. Il se montrera à la hauteur de la situation dans un pays où les provinces métropolitaines et les diocèses augmentent en nombre presque à chaque lustre et où sa haute situation lui vaut le respect de tous. (*L'Univers.*)

******Notes diocésaines**
— o —

Cette semaine, à la Basilique, a eu lieu la neuvaine annuelle de Saint-François-Xavier. S. G. Mgr l'Auxiliaire en a été le prédicateur.

Demain, S. G. Mgr l'Archevêque célébrera la messe pontificale à l'église de Saint-Roch de Québec, et y fera l'ordination sacerdotale de trois séminaristes, dont deux originaires de la paroisse.

Dimanche dernier, au Patronage de Québec, Mgr Têtu, aumônier général de l'association, a présidé une belle assemblée générale de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec. Après le rapport annuel lu par M. C.-J. Magnan, président du Conseil supérieur, M. l'abbé D'Amours, de l'*Action sociale*, a fait une conférence, d'un haut intérêt, sur le récent congrès eucharistique de Madrid, auquel il a assisté.

Dans la journée de dimanche, avait lieu, à l'Académie des Frères, à Saint-Jean-Baptiste de Québec, la réunion semi-annuelle des membres de l'A. C. J. C. de la région de Québec. S. C. Mgr l'Auxiliaire, aumônier de l'Union régionale de Québec, a lressa, au cours de la convention, deux allocutions à ces jeunes gens.

Un monument à La Vérendrye (1)

LE DÉCOUVREUR DE L'OUEST

Appel aux Cunadiens-Français

Mgr Taché, qui avait le culte des pionniers de l'Ouest, s'intéressait d'une manière particulière à La Vérendrye, le découvreur du Manitoba et des immenses plaines qui s'étendent jusqu'aux Montagnes Rocheuses. En 1877, il avait réservé un terrain à l'extrémité ouest de la rue La Vérendrye, à Saint-Boniface, pour y ériger un monument au héros. Plus tard, il pensa qu'il valait mieux le placer à proximité des édifices religieux. De concert avec les principaux citoyens de Saint-Boniface, il choisit un carré de quatre-vingt-dix pieds à l'angle des rues Taché et Masson, en face de l'ancienne Académie Pro-

(1). Nous publions avec grand plaisir ce patriotique appel, qui nous arrive de nos compatriotes du Manitoba. S. R.

vencher, devenue le berceau du Petit Séminaire. Le 24 juin 1856, il bénit solennellement les pierres destinées, dans sa pensée, à former la base du monument. Elles y sont encore, et attendent la colonne et la statue rêvées par le grand archevêque.

Une si noble idée ne pouvait pas périr. Aussi, la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE la reprend-elle après un quart de siècle. Le 12 janvier dernier, lors d'une réunion tenue à l'archevêché, sous la présidence du successeur de Mgr Taché — qui a hérité de son culte pour les pionniers et qui a organisé, au prix de grands sacrifices, des expéditions couronnées par la découverte du Fort Saint-Charles — elle a décidé d'ériger le monument projeté depuis si longtemps, et nommé un comité pour prélever les fonds nécessaires. Ce comité fait part au public de l'honorable mission qui lui a été confiée, et adresse un appel au patriotisme et à la générosité de tous les compatriotes du découvreur de l'Ouest.

Né aux Trois-Rivières, le 17 novembre 1635, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de La Vérendrye, commença ses expéditions vers l'Ouest en 1731 et les continua les années suivantes, en établissant des forts au fur et à mesure qu'il pénétrait plus avant dans les prairies vierges. En 1742, il envoya deux de ses fils explorer l'extrême Ouest. Ceux-ci se rendirent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, dont ils escaladèrent les premiers contreforts. L'intrépide découvreur poursuivit ses travaux jusqu'en 1744, époque à laquelle il fut contraint, faute de ressources et par suite d'intrigues de ses ennemis, de les abandonner, après y avoir consacré les treize meilleures années de sa vie. Ses découvertes lui avaient coûté une fortune personnelle et le sang de l'un de ses fils, massacré par les farouches Sioux en 1736, en même temps que le P. Aulneau, de la Compagnie de Jésus, et dix-neuf Français. Son neveu La Jemmeraye était aussi mort victime de son dévouement la même année que les martyrs de l'Ile-au-Massacre.

A l'instar de Christophe Colomb, La Vérendrye ne recueillit de son vivant que des misères et de l'ingratitude. Ses plus pures intentions furent indignement travesties, et la cour de France ne reconnut que très tard et qu'imparfaitement son intégrité et ses mérites. Elle lui accorda en 1748 la Croix de

l'Ordre militaire de Saint-Louis, et le promut au grade de capitaine. Il ne devait pas jouir longtemps de ces honneurs. Il mourut six semaines après, à Montréal, au moment où il se disposait à reprendre le chemin de l'Ouest. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les caveaux de l'église Notre-Dame.

Ces quelques traits du découvreur des immenses plaines qui forment aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, ne donnent qu'une faible idée de sa grandeur d'âme et de son énergie de caractère. Qui dira les ressources inépuisables de son intelligence d'élite et les trésors de son cœur de chrétien et de patriote? Non seulement il découvrit un nouveau pays, mais il sut se concilier ses habitants, ces rois de la forêt, jaloux de leurs prérogatives de premiers possesseurs et naturellement remplis de défiance et d'appréhension contre tout nouvel état de choses.

Le temps n'est-il pas venu de reconnaître et de consacrer de si hauts mérites? Au moment où nos provinces se développent avec une rapidité qui tient du prodige, et où la richesse et le bien être s'étalent partout, les heureuses générations, qui recueillent les fruits des travaux et des fatigues de l'immortel découvreur, ne lui doivent-elles pas l'hommage d'un monument? Poser la question, n'est-ce pas la résoudre? Aussi est-ce avec confiance que nous jetons un appel patriotique à tous les échos de nos plaines, et aux fils de toutes les races récemment venus partager avec nous l'héritage que nous a légué notre intrépide compatriote.

Si vaste que soit le domaine découvert par La Vérendrye, notre appel ne s'y borne cependant pas. Comment ne pas convier à cette œuvre nationale la province de Québec, qui nous a donné le héros et qui garde ses cendres avec fierté et amour? Et, pour dire toute notre pensée, c'est de la province-mère que nous attendons le secours le plus substantiel. Ceux, dans les veines de qui coule le sang du découvreur, comprendront mieux que tous les autres la grandeur de l'idée que nous préconisons, et l'affirmation élatante qu'elle comporte. Au moment où une immigration intense précipite dans nos fertiles prairies des légions d'individus venant des pays les plus divers et apportant les aspirations les plus variées, il semble que la race canadienne-française soit de nouveau appelée, sinon à

découvrir l'Ouest, du moins à le reconquérir en y affirmant ses droits inaliénables de première occupante, et en les revendiquant avec toute la dignité et tout le courage d'une race de pionniers, de défricheurs et de civilisateurs. Elle est bien chez elle, notre race, dans toute l'étendue de nos plaines, depuis les grands lacs jusqu'aux Rocheuses et au delà, puisque ses fils y ont partout les premiers promené le flambeau de la foi et de la civilisation. Faire revivre dans le marbre ou le bronze le plus illustre de tous ces pionniers, celui dont le front est orné de l'auréole incontestable et incontestée de découvreur, sera un geste d'une portée à nulle autre pareille. Ce monument, ayant comme décor les anneaux sinueux de la rivière Rouge et les autres monuments que constituent la cathédrale, le collège, l'hôpital et les nombreuses institutions de charité et d'éducation de Saint-Boniface, relira fièrement et triomphalement à tous, notamment aux nouveaux venus, en un style lapidaire approprié, le poème de la découverte et de la civilisation de l'Ouest.

La race canadienne-française tout entière, sur quelque plage et sous quelque drapeau qu'elle vive, ne saurait rester indifférente à un mouvement qui fera rejaillir sur elle une gloire si noble et si pure. S'il est vrai qu'une race s'honore en honorant ses héros, que faut-il penser d'un geste qui les impose à l'admiration de vingt nationalités différentes vivant à ses côtés ?

Aussi, nous avons la ferme confiance que notre appel sera entendu des rives du Saint-Laurent comme de toutes les plaines où habitent des frères de La Vérendrye; des villes opulentes comme des plus modestes villages où se conserve pieusement le culte de nos gloires nationales. Les groupes français de l'Ontario et des Provinces maritimes, qui luttent comme nous pour étendre et développer leur influence, seront heureux de s'associer à leurs frères de Québec, tandis que tous les descendants de sang français de l'Ouest se feront un devoir de donner un exemple décisif à ceux qui les entourent, et voudront bien à l'occasion leur tendre la main pour assurer le succès de la grande œuvre. Inutile de déclarer que nous sommes tenus en honneur d'ériger un monument digne du héros et de l'idée qu'il représentera. Il y aura donc du travail pour tous et pour chacun.

Nous adresserons prochainement un appel spécial à la vieille France. La Vérendrye fut l'une des gloires de la domination française au Canada. C'est au nom du Christ qu'il planta la croix dans nos plaines, et au nom du Roi très chrétien qu'il en prit possession, en y arborant le drapeau fleurdelisé.

Est-il besoin de dire, en terminant, que le choix de la ville de Saint-Boniface semble tout indiqué pour l'érection du monument de La Vérendrye? Des documents établissent que l'idée y a été semée depuis trente-cinq ans déjà. Il est donc tout naturel qu'elle y ait germé, qu'elle y soit sortie de terre. en 1886 et qu'aujourd'hui elle y mûrisse. Il convient, ce semble, que le héros soit honoré au milieu de ceux qui ont depuis si longtemps entouré sa mémoire d'une vénération profonde, et qui maintenant la tirent d'un oubli relatif, en prenant l'initiative d'un geste auquel le Canada tout entier sera heureux d'applaudir. De plus, notre ville a l'insigne faveur de posséder depuis août 1908 les ossements du fils aîné de La Vérendrye, ceux du P. Aulneau et de leurs dix-neuf compagnons. Ces ossements seront bientôt déposés dans un monument digne de leur mémoire et de leur martyre. Le père et le fils, le découvreur et son lieutenant, seront ainsi réunis dans une gloire commune. Si l'on voulait une autre raison, nous pourrions encore signaler le fait que la ville de Saint-Boniface est la plus ancienne de l'Ouest. Elle a, par conséquent, des titres spéciaux à posséder le bronze qui immortalisera le nom du grand découvreur.

Nous déclarons donc ouverte la liste de souscriptions pour le monument de La Vérendrye. Qu'on veuille bien adresser toute offrande, si minime soit-elle, au secrétaire-trésorier sousigné, qui en accusera dûment réception. Nous n'entendons gêner en rien les initiatives individuelles ou collectives, qui surgiront spontanément, mais nous ne nous tenons responsables que de ce qui sera versé directement ou indirectement dans notre caisse.

Le Comité du Monument de La Vérendrye.

JOSEPH LECOMTE,

L'abbé DENYS LAMY,

président.

secrétaire-trésorier.

Saint-Boniface, Man., 1er février 1912.

Dernières considérations sur la vocation

— o —

(Continué de la page 424.)

VOCATION ET DOCTRINE. — Parlons d'abord de la vie religieuse. Nous croyons qu'il est utile de travailler à en faire mieux connaître la doctrine, au moins sur quelques points essentiels, car il a été constaté qu'elle n'est pas suffisamment connue par tous. Certaines personnes ont peur de la vie religieuse précisément parce qu'elles ignorent ce qu'elle est. « Sainte Scolastique disait que, si les hommes savaient combien sont paisibles les religieux dans leur monastère, le monde entier deviendrait une solitude, on escaladerait les murs des couvents, et on renoncera à tous les biens terrestres, comme le dit aussi sainte Madeleine de Pazzi. »

Il y a des vérités sur lesquelles il convient de revenir souvent, devant les réunions particulières de jeunes filles ou de jeunes gens, dans les catéchismes et même dans les enseignements publics. Nous en citons quelques-unes.

À l'entrée de la vie, l'homme doit faire un choix en vue de son éternité. Il a devant lui l'état de vie commune, constitué par les préceptes et qui est un moyen d'acquérir la charité essentielle, sans laquelle on ne peut pas se sauver. Mais il a aussi, comme objet de son choix, l'état de perfection, constitué par les conseils évangéliques, qui exclut ce qui pourrait s'opposer à ce que l'âme se livre complètement à Dieu, qui est un moyen plus sûr et plus facile pour acquérir la charité essentielle et même arriver à la posséder avec un degré marqué de perfection.

Ce dernier état ne se distingue de celui de la vie chrétienne ordinaire que par les moyens de renoncement qu'il pratique; sa fin est la même; seulement l'âme y trouve une plus grande assurance de son salut, et cet état est proposé par Notre-Seigneur à tous ceux qui le veulent embrasser.

Cependant le point principal sur lequel il conviendrait d'insister serait peut-être ce décret du concile de Trente (ss. 24, can. 10): *Si quelqu'un dit que l'état du mariage est préférable à l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas mieux et*

plus heureux de rester dans l'état de virginité ou dans le célibat que de se marier, qu'il soit anathème.

Qu'il n'est pas mieux et plus heureux... voilà ce que tous ne comprennent pas ou ne comprennent qu'à demi. L'Apôtre (1 COR., VII) donne la raison de cette supériorité affirmée par le concile de Trente: ... « Afin d'avoir *moins de peine* en ce monde et de pouvoir *consacrer sans partage* le temps si court de nos épreuves au salut de notre âme, *il vaut mieux* n'être pas engagé dans le mariage... Ceux qui se marient *auront les tribulations de la chair*; or, je voudrais vous épargner. Je désire de vous voir *dégagés des sollicitudes*, » continue l'Apôtre, c'est-à-dire, je vous conseille de vivre hors du mariage, parce que je souhaite que vous fussiez exempts de soucis, que vous n'eussiez de pensées que pour l'éternité. « Celui qui n'est point marié s'occupe des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu, tandis que celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde (de l'entretien de sa famille) et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, et ainsi il se trouve partagé, *divisus est*.

J'ai entendu souvent des personnes du monde se demander si la mère de famille, par exemple, qui élève bien ses enfants, au prix de mille fatigues, et endure courageusement les tribulations de la chair, a plus de mérites que la jeune fille qui s'est donnée à Dieu dans le cloître et qui y passe sa vie tranquille, paisible, n'étant plus soumise à ces tribulations, à ces inquiétudes et à ces fatigues qui accompagnent nécessairement le soin d'une famille parfois nombreuse. Dans la plupart des cas, j'ai entendu donner la solution en faveur de la mère de famille: L'on faisait assez volontiers exception pour la Sœur de Charité, mais on ne voyait pas que l'on pût comparer la Sœur contemplative avec la mère de famille. Que fait-elle, cette religieuse, pour gagner le ciel et mériter? elle n'a pas la dîme de la misère de cette bonne mère qui élève ses dix, douze ou quinze enfants dans l'amour et la crainte de Dieu. — Et je sais qu'il y a des jeunes filles qui fixent leur sort dans le monde avec cette conviction qu'elles auront autant, peut-être plus de mérites, qu'en se consacrant à Dieu dans un cloître.

Erreur profonde que tout cela et préjugés à faire disparaître. Evidemment, il ne peut être question ici de comparer deux

individus, mais bien *deux états*, et c'est ce que faisaient les personnes dont je viens de parler. Non, il n'y a pas de doute possible, celui qui se marie fait bien, celui qui ne se marie pas fait encore mieux, et possède, même ici-bas, une plus grande somme de bonheur.

Le mérite ne s'apprécie pas principalement d'après la difficulté de l'œuvre à accomplir, mais d'après l'intensité de l'acte de la volonté qui se porte vers Dieu, libre de toute attache et procédant de la charité. Or qui est plus libre, moins divisé que la vierge dans son cloître? Le monde n'est plus rien pour elle; elle ne s'occupe que de Dieu seul. Nous savons qu'Adam, avant son péché, n'étant pas encore soumis aux misères de la vie, était dans un état plus propice pour mériter, et s'il n'avait pas péché, la virginité n'aurait pas été conseillée comme meilleure, ou du moins ne l'aurait pas été absolument pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui. Il est tellement vrai que le mérite se mesure d'après l'acte de la volonté qui se porte vers Dieu et la charité qui l'anime, l'objet étant le même, que l'on peut dire sans erreur que la sainte Vierge tournant son fuseau méritait plus que saint Laurent sur son gril.

Objectivement, cette doctrine étant bien comprise, il ne faut pas oublier que, si les conseils n'obligent pas par eux-mêmes, Notre-Seigneur a cependant exhorté ouvertement tous les hommes à les embrasser; et après Jésus, saint Paul a dit: *Æmulamini charismata meliora.* (I COR., XII, 31.)

Ne pas oublier non plus que Suarez (L. V, c. 8, 2) fait remarquer, avec plusieurs théologiens, que chacun doit penser que l'état religieux lui convient tant qu'il n'a pas acquis la certitude du contraire, ou par des raisons sûres, ou par une expérience déjà faite. B. 172.

La réflexion de saint Ignace complète cette pensée: « Il faut de plus grandes marques pour décider que Dieu veut qu'un homme reste dans un état où il suffit d'observer les commandements, que pour croire cet homme appelé à embrasser la voix des conseils, parce que Notre-Seigneur a très manifestement exhorté à embrasser la voie des conseils. » Et Berthier ajoute (p. 238): « Ce grave enseignement nous paraît surtout applicable à ceux qui ont reçu du ciel des talents plus qu'ordinaires. On réclamera davantage à celui auquel on a

plus prêté, dit Notre-Seigneur. (Luc XII.) Il ne faut pas enfouir dans la terre le talent reçu; or, saint Grégoire le fait remarquer: c'est enfouir le talent que de laisser le génie que l'on tient du ciel s'embarrasser dans les œuvres de la terre.»

Ces textes et d'autres peuvent surprendre, si nous les considérons isolément; mais si nous les consultons encadrés dans tout l'ensemble de la doctrine, nous les admettons sans difficulté. Ils se trouvent dans Berthier, *Des Etats de vie chrétienne*.

Il sera aussi intéressant d'examiner la doctrine de cet auteur, qui est celle des meilleurs théologiens, sur les points suivants.

Il est bon d'exciter toute âme à la pureté de conscience, à la crainte des occasions de pécher et de lui proposer en même temps les avantages et l'excellence de l'état religieux. B. 113. Delbrel, p. 54.

Que penser de ceux qui, voulant, sans de justes raisons, détourner les autres de se faire religieux, n'emploient ni la violence, ni le mensonge, mais simplement les promesses et les prières? B. 128.

Que vaut la raison qu'il faut rester dans le monde ou en retarder d'en sortir pour aider aux parents? B. 136. Damanet, 348.

Si la vocation vient de Dieu, les dé'ais et les obstacles ne la détruiront pas. B. 169. Damanet, p. 338.

Erreur de ceux qui craignent de ne pas persévérer. B. 172.

Erreur de ceux qui se proposent d'abord de se marier, ou d'acquérir un emploi, et ensuite de servir Dieu dans le mariage ou dans cette charge. B. 208.

Règles à suivre dans le cas où la vocation est douteuse. Il s'agit d'une personne qui, tout en ne se sentant pour la vie religieuse ni affection, ni désir, a néanmoins quelques pensées, ou quelques impressions de grâce, touchant les dangers du monde ou l'excellence et les avantages de l'état religieux. B. 221.

Erreur de ceux qui font languir longtemps dans le monde des âmes qui commencent à vouloir le quitter. B. 223.

Règles à suivre dans le cas où celui qui veut choisir un état

n'a pas même une vocation douteuse à l'état religieux (1).
B. 231.

Lire surtout: Des trois temps favorables pour faire une bonne élection, d'après la méthode de saint Ignace. B. 240.

Examen du motif le plus commun peut-être et le plus pernicieux de ceux que l'on met en avant pour différer l'entrée en religion: Il faut connaître le monde avant de le quitter. Damanet, p. 335.

Ils se trompent et trompent les autres, ceux qui disent que l'on peut se sauver aussi bien dans le monde que dans l'état religieux. (Suárez, L. I, c. 2, 10.)

Par conséquent, dans le doute, le périel est plus grave de rester dans le monde que d'entrer en religion, où les moyens de sanctification sont beaucoup plus nombreux.

Par la profession religieuse on pose un acte qui, de soi,

(1) Il y a des cas de vocations religieuses et sacerdotales qui ne semblent laisser aucun doute au directeur de conscience: car les sujets paraissent tout déterminés d'avance pour tel ou tel état, et leur volonté paraît bien déterminée. Mais souvent il n'en est pas ainsi. Ce sont des vocations dont les germes ou certains indices seulement commencent à se révéler. C'est dans ces cas surtout que la doctrine traditionnelle de l'Eglise vient nous aider.

J'ai lu un « Manuel de vocation pour les jeunes filles », dans lequel l'auteur commence par poser ce principe fondamental: Dieu vous a marquée votre place ici-bas, et si vous n'occupez pas la place que Dieu vous a marquée, vous serez malheureuse dès ici-bas et vous exposerez peut-être gravement votre salut. Il développe cette idée et compare la place de chaque homme sur la terre à la route que doivent suivre les astres pour accomplir leur destinée. Une personne qui n'est pas à la place que Dieu lui a marquée, c'est un astre en dehors de sa voie, c'est une roue qui a perdu son engrenage, c'est un membre disloqué, etc.

Je veux bien concéder la part de vérité qu'il peut y avoir dans tout cela, mais je ne vois pas quel avantage résulte de cette manière de procéder, pour la tranquillité du sujet intéressé; surtout je ne vois pas que ce soit bien la doctrine du savant Corneille Lapiere.

Dans l'ordre de l'intention, Dieu a marqué notre place ici-bas, et ceci est vrai non seulement pour notre état de vie, mais pour chacune et le nombre de nos actions. Cependant l'ordre de l'intention doit passer à l'exécution, et ce passage s'opère par le moyen du libre arbitre de l'homme que Dieu veut infiniment par sa grâce efficace, bien que l'homme puisse résister et résiste de fait à la grâce suffisante qui lui est offerte. Il s'ensuit que, quand il s'agit de l'homme, tel acte qu'il posera, demain, par exemple, sera précisément celui qui était de toute éternité dans l'ordre de l'intention ou de la connaissance immatérielle, lequel ordre, remarquons-le bien, n'appartient qu'à Dieu seul. Si c'est un acte de vertu, il sera dû à l'efficacité intrinsèque de la grâce efficace; si c'est un acte mauvais, l'homme

obtient la rémission totale de la peine due au péché. (2^a 2^{ae}, q. 189, a. 3; Suarez, L. VI, c. XIII, 4, 6, 7.)

Qu'il se garde (le confesseur), dit saint Liguori, d'oser déterminer à un jeune homme l'état que ce dernier doit choisir, mais que seulement, se guidant d'après certains indices, il tâche, par voie de persuasion, de l'incliner à celui auquel il peut prudemment le croire appelé par Dieu. Delbrel, p. 58.

Cependant, il y a des circonstances où nous pouvons, où nous devons même, dans la direction particulière, suggérer à telle âme le désir du sacerdoce ou de la vie religieuse. En cet enfant, cultivé par vous de longue date, étudié de près et à fond, vous trouvez un cœur foncièrement aimant et foncièrement pur, composition exquise de fraîche innocence et d'ardentes tendresses, un cœur manifestement fait pour les ivresses chastes de l'amour divin, pour les voluptés de l'autel, et tel

aura résisté à la grâce suffisante qui lui était offerte et il ne dépendra que de lui que cet acte soit mauvais.

Ce que je veux faire remarquer ici, c'est que l'on ne passe pas de l'ordre des décrets éternels à l'ordre de l'exécution ou de l'action des causes secondes, sans rencontrer le mystère profond et insondable du libre arbitre et de la grâce efficace, choses qui n'existent pas pour les astres et les engranges, et que résoudre d'avance la question de la place que Dieu nous a destinée de toute éternité, dans l'ordre de l'intention, n'est pas chose facile : car, encore une fois, cet ordre relève de Dieu seul et sa volonté est le dernier mot d'explication que l'on puisse donner. Maintenant, quand nous disons : *Deus ab initio constituit hominem et reliquit eum in manu consilii sui*, nous n'entendons pas parler d'une liberté révolutionnaire et marquée au coin d'une imprudence et d'une irréflexion commise, mais bien d'une liberté qui suit les données de l'intelligence éclairée par la réflexion et les lumières de la foi.

Voici une personne qui n'est pas dans des conditions qui rendent obligatoires pour elle le célibat ou le mariage ; elle peut choisir l'un ou l'autre, car elle a des aptitudes suffisantes pour chacun de ces états. Si donc, après avoir prié, réfléchi et consulté, elle choisit librement entre ces états celui qu'elle voudra, en ayant soin de rapporter son choix à Dieu, d'avoir une intention droite et de vouloir accomplir tous ses devoirs, son choix sera bon. Si elle entre dans le mariage, elle fera bien mais si elle choisit la chasteté parfaite, l'état religieux, elle fera mieux encore. Si elle a choisi ce dernier état, elle pourra être tranquille et cesser de se tourmenter pour savoir si Dieu la veut bien dans cet état : car, il faut le dire sans crainte, celui qui veut sincèrement entrer en religion et est accablé par les sépirs, peut être sans inquiétude sur sa vocation. Ceci est conforme à la doctrine des Pères de l'Eglise, à laquelle Corneille Lapiere fait écho en disant : « *Deu laisse tout à fait à la liberté d'un grand nombre de choisir d'un état... Choisissez l'état que vous voudrez et Dieu vous donnera la grâce, pro,ice et convenable à cet état, afin que vous y viviez saintement.* »

enfin que ce serait péché de jeter au monde cette perle rare, puis une piété, une intelligence, une énergie qui permettent de conjecturer que l'œuvre de Dieu aura en lui un excellent ouvrier de plus. Seulement, soit insouciance de son avenir, soit distraction ou étourderie, soit défaut d'initiative, il n'a jamais songé à prendre pour lui ces exhortations à viser plus haut, à choisir la vie la plus parfaite, que si souvent vous avez adressées à tout le collège, et qui peut-être, dans votre intention, se dirigeaient particulièrement vers lui. Et enfin, Dieu ne lui a pas parlé. Pourquoi? Mais peut-être, tout simplement, parce qu'il comptait sur vous pour parler à sa place et en son nom. Parlant des directeurs, Bourdaloue dit que souvent il arrive que ce que Dieu n'a pas voulu par lui-même nous révéler, c'est par leur bouche qu'il nous l'enseigne. Delbrel, p. 86.

(A suivre.)

ANT. CAMRAND, pt.

Bibliographie

— LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET LES CATHOLIQUES FRANÇAIS de 1830 à 1880, par J. GAY, professeur adjoint à l'Université de Lille. 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion (Questions historiques, n° 622)*. Prix : 0 fr. 60. — BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Le principal objet de cette étude est de montrer quelle part les catholiques ont eue dans le mouvement démocratique, en France, au cours du XIX^e siècle. Si l'auteur a pris comme point final de cette étude la date de 1880, c'est qu'elle marque la fin d'une période: la victoire complète du parti républicain et le vote prochain des premières lois anticléricales font rentrer dans l'opposition les catholiques, unis aux conservateurs. Les jeunes gens qui de nos jours veulent servir de tout leur cœur la cause démocratique, sans rien retrancher de leur foi religieuse ni de leur dévouement à l'Eglise, ont souvent peine à comprendre la gravité des obstacles qui s'opposent à leur action. C'est qu'ils discernent mal l'origine des malentendus et des préventions qui les entourent, des divisions qui annihilent les efforts, des préjugés réciproques qui engendrent les mé-intelligences et les soupçons. La connaissance d'un passé qui nous touche encore de si près et duquel nous dépendons

par tant de liens les aidera à voir plus clair dans la réalité présente, les inclinera à plus de patience, au respect des opinions opposées aux leurs, en un mot leur inspirera à la fois plus de sérénité avec plus de confiance.

— FLEURY. — LES MŒURS DES ISRAËLITES. Extraits précédés d'une notice par Albert CHÉREL, agrégé des Lettres. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion (Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse, n° 629)*. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Les *Mœurs des Israélites* sont aujourd'hui bien oubliées, et le nom de leur auteur, l'abbé Fleury, est devenu bien obscur. A peine sait-on que Bossuét l'estimait tout particulièrement et qu'il a été, auprès de Fénelon, sous-précepteur du duc de Bourgogne. En remettant en lumière un écrivain qui, s'il ne fut pas de tout premier ordre, eut, du moins, une conception tout à fait originale de l'histoire, substituant l'examen des *mœurs* au simple récit des *faits*, qui exerça sur ses contemporains, sur Fénelon lui-même, une influence certaine, et dont l'œuvre principale, les *Discours sur l'Histoire ecclésiastique*, fut lue et citée pendant tout le XVIII^e siècle et une partie du XIX^e. M. Chérel fait une besogne utile et louable. Comparées à *Télémaque*, les *Mœurs des Israélites* apparaîtront toujours comme un petit ruisseau très clair, coulant auprès d'un grand fleuve, et débordant çà et là jusqu'à lui. Considérées en elles-mêmes, elles marquent un progrès dans les études historiques; à ce seul titre, elles méritaient d'être sauvées de l'oubli.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nিকেurs

308 $\frac{1}{2}$. RUE SAINT JOSEPH, QUEBEC — Tél. 4448,

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI

Une visite est sollicitée.